

Mairie PLAINE-D'ARGENSON Mairie PLAINE-D'ARGENSON

Place de la Mairie Prissé la Charrière 79360 PLAINE-D'ARGENSON ☎ 05-49-09-72-37

ARRETÉ MUNICIPAL DE CIRCULATION ALTERNÉE

Avenue St Jean - Prissé-la-Charrière

Le Maire de PLAINE-D'ARGENSON

VU le Code général de collectivités territoriales,

VU le Code de la route

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié à la signalisation routière et les textes d'application

Vu la demande en date du 27 Juin 2024 de GEREDIS, 17 Rue des Herbillaux, 79000 NIORT, représenté par Mr Julien PEREIRA, INEO Atlantique, 282 Rue Jean Jaurès, 79000 NIORT, concernant des travaux de terrassement pour l'alimentation d'une borne de recharge électrique,

Vu la permission de voirie en agglomération délivrée par la Conseil Départemental le 3 Juillet 2024,

Vu l'avis favorable de Mme la Préfète le 11 Juillet 2024,

ARRETE

ARTICLE 1 : à compter du 11 Juillet 2024, pour 10 jours, la circulation sera régulée par feux tricolores, avenue St Jean, du carrefour avec la RD 53 jusqu'au numéro 49

ARTICLE 2 : il sera interdit de stationner des deux côtés sur la portion précédemment citée

ARTICLE 3 : A l'approche du chantier, ainsi que sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

ARTICLE 4 : Ce présent sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

M. le Maire de la commune,

M. le Commandant du groupement de GENDARMERIE de FRONTENAY ROHAN ROHAN,

M. le directeur du SDIS,

M. le directeur de la régie des déchets,

M. le directeur de la régie des transports,

M. le directeur de la poste,

L'ATT du Niortais

Mme la Préfète

Mr Julien PEREIRA

Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à Plaine-d'Argenson le 11 Juillet 2024

40 m

20